



Plan de gestion concertée du lac Kipawa

Troisième rapport d'étape : Actions proposées pour le lac Kipawa

Thibaut Petry

Organisme de bassin versant du Témiscamingue

Ville-Marie (QC), décembre 2013.

Table des matières

1.	Présentation du troisième rapport d'étape	3
2.	Méthode pour déterminer les actions	3
2.1.	Composition du comité de concertation.....	3
2.2.	Méthodologie	4
3.	Actions pour le lac Kipawa.....	6
3.1.	Actions transversales.....	6
3.2.	Structure de gestion	7
3.3.	Habitation permanente et saisonnière	7
3.4.	Pêche et populations de poissons	9
3.5.	Plaisance et utilisation du lac	10
3.6.	Activités commerciales et industrielles.....	11
3.7.	Actions non consensuelles	12
3.8.	Explication des résultats de l'exercice d'évaluation.....	13
	Annexes	16

1. Présentation du troisième rapport d'étape

Le troisième rapport d'étape représente le dernier document qui sera produit avant le Plan de gestion concertée final. Il contient des suggestions d'actions ainsi qu'une indication de leur importance pour les membres du comité de concertation du lac Kipawa. Des maîtres d'œuvre envisageables sont également présentés à titre indicatif. Ce rapport fait suite aux deux précédents rapports d'étapes qui contenaient respectivement le portrait du territoire, des enjeux et des préoccupations (premier rapport d'étape) et les objectifs de gestion (deuxième rapport d'étape).

Ces deux précédents rapports ainsi que les autres documents rattachés au projet sont disponibles dans les deux langues à l'adresse suivante :

<http://www.obvt.ca/activites/concertation>

2. Méthode pour déterminer les actions

2.1. Composition du comité de concertation

Les membres du comité de concertation qui ont participé à la rencontre du 28 octobre 2013, ayant pour but de déterminer les actions, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Groupes	Noms des représentants	Présences à la rencontre du 28 octobre
Municipalités		
Témiscaming	Philippe Barette	X
Kipawa	Norman Young	X
Laniel	Yvon Gagnon	X
Béarn	Luc Lalonde	
Secteur environnemental et communautaire		
Association environnementale	APART : Johanne Descoteaux	X
Association de riverains	Henri Laforest	X
Association d'utilisateurs	Plaisanciers : Daniel Goulet (également chambre de commerce Témiscaming-Kipawa)	X
Chasseurs, pêcheurs	Gino Lafrenière	
Pôle citoyen	André Lapierre, Claude Bérubé, Clyde & Thomas Mongrain, Karen Kowalchuk & Stephen Kilburn	Tous présents
Secteur économique		
Pourvoyeurs (secteur économique et touristique)	Yves Bouthillette	X
Tourisme	Dany Gareau	X
Milieu industriel	Claude Brisson (Matamec)	X
Chambre de commerce Témis-Accord	Robin Larochelle	X

Tous ces résultats sont présentés dans le tableau en partie 3. *Actions pour le lac Kipawa*

3. Actions pour le lac Kipawa

3.1. Actions transversales

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
<p>1. Concevoir, réaliser et diffuser des outils de sensibilisation pour la population et les visiteurs (qualité de l'eau, espèces exotiques envahissantes, pêche et populations de poissons, plaisance) d'ici 2017</p> <p><i>Explication de l'action 1 : Cette action est très structurante et implique plusieurs aspects. Lire attentivement chaque mot de l'action.</i></p> <p>1.1. Développer ou utiliser des outils de sensibilisation d'ici 2016</p> <p>1.2. Diffuser les outils de sensibilisation sur le terrain : activités de sensibilisation, pancartes aux descentes de bateaux et sur le lac, pamphlets distribués, etc. d'ici 2017</p> <p><i>Explication de l'action 1.2 : les outils de sensibilisation pourront être diffusés auprès de la population et des utilisateurs par un ou des intervenant(s) à déterminer, mais aussi par les pourvoyeurs auprès de leur clientèle ; les pamphlets seraient distribués dans les pourvoiries, les commerces locaux, etc.</i></p> <p>1.3. Mettre en place des associations de riverains dans les secteurs qui en sont dépourvus d'ici 2017</p>	<p>5/14</p>	<p>Coordination par l'OBVT et recherche de partenaires</p>

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
2. Réaliser un plan d'échantillonnage et de suivi de la qualité de l'eau et des espèces exotiques envahissantes d'ici 2015	4/14	OBVT, MDDEFP (coordination)

3.2. Structure de gestion

Action	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maître d'œuvre envisageable
3. Garantir une ressource attitrée au maintien d'un comité de gestion pour assurer le suivi du projet et la mise en œuvre du plan d'action d'ici 2014	2/14	MRCT ou autre
3.1. Proposer une révision du plan de zonage du lac Kipawa avec ce comité	9/14	MRCT ou autre

3.3. Habitation permanente et saisonnière

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
4. Mettre en place une stratégie de contrôle et de mise en conformité de toutes les habitations riveraines (fosses septiques, bandes riveraines) d'ici 2016 4.1. Élaborer une stratégie de mise en conformité et de suivi d'ici 2014	1/14	MRCT et municipalités concernées

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
<p>4.2. État de situation complet des fosses septiques et bandes riveraines d'ici 2015</p> <p><i>Explication de l'action 4.2 : l'état de situation s'applique à 705 chalets et résidences</i></p> <p>4.3. Assurer l'amélioration des installations septiques considérées comme polluantes ou préoccupantes dans un délai de 5 ans suivant l'état de situation</p> <p>4.4. Réaliser un arrimage avec les premières nations pour la stratégie de contrôle et de mise en conformité des habitations d'ici 2016</p>		
<p>5. Réévaluer la pertinence du moratoire sur la villégiature (habitation permanente et saisonnière) par un comité de gestion d'ici 2017</p> <p><i>Explication de l'action 5 : le moratoire s'appliquerait sur les habitations permanentes et saisonnières (correspondant à la villégiature privée) et uniquement sur les terres publiques.</i></p>	11/14	MRN
<p>6. Appliquer la réglementation pour les occupants sans droits d'ici 2017</p>	8/14	MRN
<p>7. Proposer à la MRC et aux municipalités des mesures d'encadrement supplémentaires pour la villégiature en terrain privé d'ici 2017, notamment prendre en compte l'esprit du plan de gestion concertée sur le développement</p>	9/14	OBVT, MAMROT

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
<i>Explication de l'action 7 : cette action s'appliquerait au moins dans la bande riveraine de 300 mètres</i>		

3.4. Pêche et populations de poissons

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
<p>8. Évaluer la pertinence et la faisabilité d'implanter une Aire faunique communautaire (AFC) d'ici 2014 qui remplirait notamment les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire payer équitablement les pêcheurs locaux et en visite - Assurer la surveillance et le contrôle de la pêche - Rétablir les populations de touladis par des mesures d'encadrement (ex. : ensemencement, interdiction de la pêche d'hiver, remise à l'eau intégrale, etc.) et améliorer les populations de dorés jaunes en imposant par exemple une gamme de taille protégée. - Mieux connaître l'habitat du poisson au lac Kipawa et mettre en place des aménagements si nécessaire - Sensibilisation spécifique sur les impacts de la pêche et l'état des populations de poissons - Promouvoir le lac Kipawa comme une destination de pêche de qualité 	9/14	OBVT, MRCT
<p>9. Si l'AFC ne s'avère pas une avenue envisageable, définir avec un comité de gestion les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion du poisson d'une AFC</p>	6/14	MDDEFP

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
10. Documenter les effets de la modification du marnage automnal sur les populations de touladis et adapter les mesures si nécessaire. De plus, réaliser des rencontres annuelles entre le Centre d'expertise hydrique du Québec et un comité de gestion à ce sujet	5/14	MDDEFP (faune et CEHQ), municipalités
11. Rencontrer les premières nations afin d'évaluer les prélèvements associés à la pêche de subsistance et pouvoir les intégrer à la gestion de la pêche d'ici 2016	10/14	MDDEFP

3.5. Plaisance et utilisation du lac

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre
12. Faire un sondage sur la fréquentation de l'ensemble du lac d'ici 2017	13/14	MRCT, SDT
13. Installer des bouées pour réduire la vitesse et diminuer l'achalandage dans les secteurs d'habitation ou de forte fréquentation d'ici 2017	14/14	Municipalités, MRCT
14. Permettre le développement de projets pour les activités de plaisance s'ils sont bien encadrés et en accord avec un comité de gestion (ex. : Marina avec station de pompage et infrastructures permettant d'atteindre la certification Éco-marina)	8/14	MRN, municipalités, MRCT
15. Choisir les rampes de mise à l'eau qui devront être	3/14	MRCT, municipalités, MRN

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre
priorisées, les doter de stations de pompage septique et inciter à utiliser prioritairement ces accès d'ici 2016		
16. Évaluer des mesures d'encadrement pour les bateaux maisons et assurer leur application d'ici 2016	4/14	Non défini
17. Stimuler l'offre d'activités de plaisance à faible impact <i>Explication de l'action 17 : cette stimulation pourrait passer par la création de parcours de canot-camping et de randonnée, la location de canots-kayaks sur le lac, des clubs de plein air, une campagne de promotion, etc.</i>	12/14	SDT
18. Implanter au moins une station de lavage de bateaux et mettre en place des mesures incitatives pour l'utiliser d'ici 2015	7/14	MRCT, OBVT
19. Évaluer la faisabilité de rendre ce nettoyage obligatoire d'ici 2017	6/14	MRCT, municipalités

3.6. Activités commerciales et industrielles

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
22. Maintenir et appliquer le moratoire sur les pourvoiries et les entreprises d'hébergement en chalet <i>Explication de l'action 22 : le moratoire s'appliquerait sur les</i>	11/14	MDDEFP, MRN

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
<i>nouvelles infrastructures, mais aussi sur la capacité d'hébergement des infrastructures existantes. Cette action s'applique aussi bien aux pourvoiries qu'aux autres entreprises qui offrent de l'hébergement dans des infrastructures permanentes (chalets et autres, excluant le camping)</i>		
23. Réaliser un portrait des pourvoiries actives sur le lac Kipawa d'ici 2015	7/14	FPQ, MDDEFP
<p>25. Mettre en place une stratégie de contrôle et de mise en conformité des bâtiments commerciaux (fosses septiques, bandes riveraines) d'ici 2016</p> <p>25.1. Élaborer une stratégie de mise en conformité et de suivi d'ici 2014</p> <p>25.2. État de situation complet des fosses septiques et bandes riveraines d'ici 2015</p> <p><i>Explication de l'action 25.2 : l'état de situation s'applique à 126 chalets de pourvoiries</i></p>	2/14	MDDEFP, municipalités, MRCT

3.7. Actions non consensuelles

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
----------------	---	--------------------------------------

Actions	Classement de l'importance selon le comité de concertation	Maîtres d'œuvre envisageables
20. Refuser les nouveaux projets industriels dans une bande de 300 mètres <i>Explication des actions 20 et 21 : Ces actions ne sont pas consensuelles.</i>	Pas de classement pour ces actions	MRN
21. Encadrer les activités industrielles de manière à réduire au maximum leur impact <i>Explication des actions 20 et 21 : Ces actions ne sont pas consensuelles.</i>	Pas de classement pour ces actions	MRN
24. Refuser les projets hydro-électriques <i>Explication de l'action 24 : cette action n'est pas consensuelle</i>	Pas de classement pour ces actions	MRN, MDDEFP

3.8. Explication des résultats de l'exercice d'évaluation

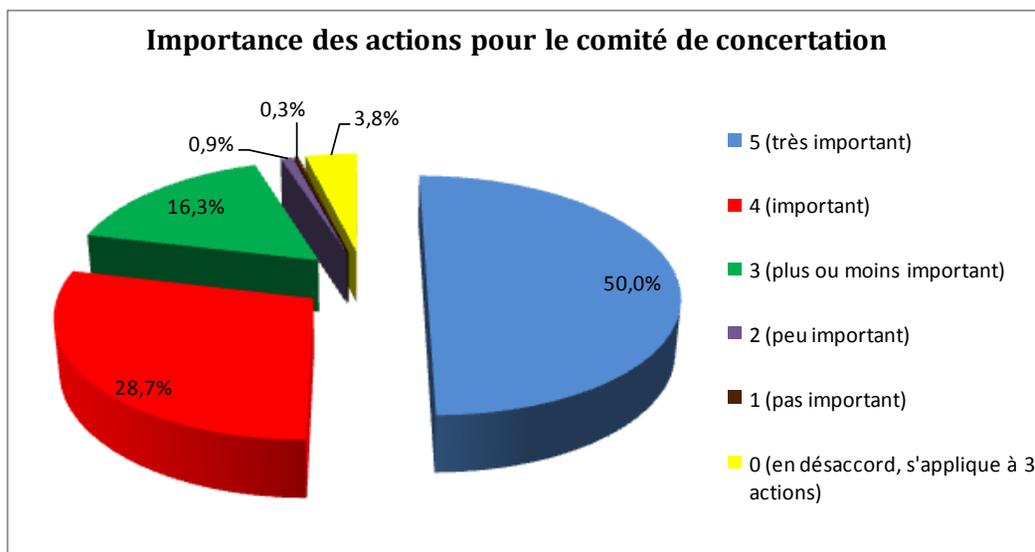


Figure 1 : Graphique représentant l'importance des actions pour le comité de concertation

Comme le présente la *figure 1*, qui regroupe toutes les réponses (13 participants, 26 actions), une très grande proportion des actions sont importantes à très importantes pour les membres du comité de concertation qui ont participé (presque 80% des choix sont d'accorder les catégories "important" et "très important" aux actions).

16.3 % des choix ont été "plus ou moins important", ce qui représente le choix médian du barème.

1,2 % des choix se sont orientés vers les choix "pas important" ou "peu important".

Les 3,8 % de désaccords se répartissent sur les 3 actions qui étaient non consensuelles (actions 20, 21 et 24). Cette option de pouvoir cocher "en désaccord" allouait la valeur 0 ce qui fait nettement baisser les valeurs des actions concernées. Il faut donc se garder de conclure trop rapidement que ces actions ne sont pas importantes pour certains participants, elles sont plutôt non consensuelles.

À la lumière de ces résultats, il est important de rappeler que ceux-ci ont été récoltés pour donner une indication aux décideurs, mais qu'aucune action n'est pas importante puisqu'elles ressortent toutes du processus de consultation et de concertation, chacune d'elle reflète une volonté du milieu. À l'inverse, les actions qui ressortent comme plus importantes ne doivent pas occulter les autres, qui seront peut être applicables sur le long terme, mais qui sont tout aussi pertinentes.

Le nombre de participants (13) ne permet pas de dégager de grande variabilité entre les réponses. Il en résulte que beaucoup d'actions sont séparées par un faible nombre de réponses, mais que leur classement apparaît très différent.

Annexes

Annexe 1 : Résultats de l'exercice d'évaluation de l'importance des actions pour les membres du comité de concertation

Actions	Barème de l'exercice : 0, En désaccord. 1, Pas important. 2, Peu important. 3, Plus ou moins important. 4, Important. 5, Très important.														Total	Classement
1. Concevoir, réaliser et diffuser des outils de sensibilisation pour la population et les visiteurs (qualité de l'eau, espèces exotiques envahissantes, pêche et populations de poissons, plaisance) d'ici 2017	4	4	5	5	5	4	4	3	4	5	5	5	5	5	58	5/17
2. Réaliser un plan d'échantillonnage et de suivi de la qualité de l'eau et des espèces exotiques envahissantes d'ici 2015	5	4	4	5	5	4	4	4	4	5	5	5	5	5	59	4/17
3. Garantir une ressource attitrée au maintien d'un comité de gestion pour assurer le suivi du projet et la mise en œuvre du plan d'action d'ici 2014	5	5	4	5	5	4	5	4	5	5	5	5	5	5	62	2/17
3.1. Proposer une révision du plan de zonage du lac Kipawa avec ce comité	4	5	4	5	5	3	5	3	4	5	4	3	4	4	54	9/17
4. Mettre en place une stratégie de contrôle et de mise en conformité de toutes les habitations riveraines (fosses septiques, bandes riveraines) d'ici 2016	5	4	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	64	1/17
5. Réévaluer la pertinence du moratoire sur la villégiature (habitation permanente et saisonnière) par un comité de gestion d'ici 2017	4	5	4	5	5	3	4	4	4	4	4	3	3	3	52	11/17
6. Appliquer la réglementation pour les occupants sans droits d'ici 2017	5	5	4	5	1	4	5	5	5	3	5	5	3	3	55	8/17
7. Proposer à la MRC et aux municipalités des mesures d'encadrement supplémentaire pour la villégiature en terrain privé d'ici 2017, notamment prendre en compte l'esprit du plan de gestion concertée sur le développement	4	3	4	5	4	4	4	4	3	5	5	4	5	5	54	9/17
8. Évaluer la pertinence et la faisabilité d'implanter une Aire faunique communautaire (AFC) d'ici 2014	4	5	2	4	4	5	5	4	5	5	3	3	5	5	54	9/17
9. Si l'AFC ne s'avère pas une avenue envisageable, définir avec un comité de gestion les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion du poisson d'une AFC	5	5	2	5	5	4	4	4	4	5	5	5	4	4	57	6/17

Actions	Barème de l'exercice : 0, En désaccord. 1, Pas important. 2, Peu important. 3, Plus ou moins important. 4, Important. 5, Très important.													Total	Classement
10. Documenter les effets de la modification du marnage automnal sur les populations de touladis et adapter les mesures si nécessaire. De plus, réaliser des rencontres annuelles entre le Centre d'expertise hydrique du Québec et un comité de gestion	5	4	4	5	5	3	5	3	4	5	5	5	5	58	5/17
11. Rencontrer les premières nations afin d'évaluer les prélèvements associés à la pêche de subsistance et pouvoir les intégrer à la gestion de la pêche d'ici 2016	4	3	4	5	5	3	5	4	4	3	5	3	5	53	10/17
12. Faire un sondage sur la fréquentation de l'ensemble du lac d'ici 2017	3	4	3	5	5	2	4	3	3	5	5	3	5	50	13/17
13. Installer des bouées pour réduire la vitesse et diminuer l'achalandage dans les secteurs d'habitation ou de forte fréquentation d'ici 2017	3	3	3	4	5	3	5	3	3	3	4	3	3	45	16/17
14. Permettre le développement de projets pour les activités de plaisance s'ils sont bien encadrés et en accord avec un comité de gestion (ex. : Marina avec station de pompage et infrastructures permettant d'atteindre la certification Éco-marina)	3	4	4	5	5	4	5	3	5	5	5	3	4	55	8/17
15. Choisir les rampes de mise à l'eau qui devront être priorisées, les doter de stations de pompage septique et inciter à utiliser prioritairement ces accès d'ici 2016	4	5	4	5	5	4	5	5	4	5	5	5	4	60	3/17
16. Évaluer des mesures d'encadrement pour les bateaux maisons et assurer leur application d'ici 2016	4	5	5	5	5	4	5	5	3	5	5	5	3	59	4/17
17. Stimuler l'offre d'activités de plaisance à faible impact	4	3	4	4	5	4	3	3	4	5	4	3	5	51	12/17
18. Implanter au moins une station de lavage de bateaux et mettre en place des mesures incitatives pour l'utiliser d'ici 2015	4	4	3	5	5	3	5	4	4	5	5	5	4	56	7/17
19. Évaluer la faisabilité de rendre ce nettoyage obligatoire d'ici 2017	4	4	3	5	5	3	5	4	4	5	5	5	5	57	6/17
20. Refuser les nouveaux projets industriels dans une bande de 300 mètres	5	5	3	4	5	4	5	0	5	0	0	5	5	46	15/17
21. Encadrer les activités industrielles de manière à réduire au maximum leur impact	5	5	4	5	5	0	0	5	5	5	5	5	0	49	14/17
22. Maintenir et appliquer le moratoire sur les pourvoiries et les entreprises d'hébergement en chalet	4	5	3	4	5	4	5	4	4	3	3	5	3	52	11/17
23. Réaliser un portrait des pourvoiries actives sur le lac Kipawa d'ici 2015	5	5	3	5	5	3	5	4	4	5	4	3	5	56	7/17
24. Refuser les projets hydro-électriques	3	0	0	0	5	5	0	0	4	0	0	5	5	27	17/17

Actions	Barème de l'exercice : 0, En désaccord. 1, Pas important. 2, Peu important. 3, Plus ou moins important. 4, Important. 5, Très important.													Total	Classement	
25. Mettre en place une stratégie de contrôle et de mise en conformité des bâtiments commerciaux (fosses septiques, bandes riveraines) d'ici 2016	5	4	4	5	5	5	5	5	5	5	5	4	5	5	62	2/17

Annexe 2 : Proportion des choix pour chaque action (0, En désaccord. 1, Pas important. 2, Peu important. 3, Plus ou moins important. 4, Important. 5, Très important) pour un total de 13 participants.

	0 (En désaccord)		1 (Pas important)		2 (Peu important)		3 (Plus ou moins important)		4 (Important)		5 (Très important)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
1. Concevoir, réaliser et diffuser des outils de sensibilisation pour la population et les visiteurs (qualité de l'eau, espèces exotiques envahissantes, pêche et populations de poissons, plaisance) d'ici 2017	0	0%	0	0%	0	0%	1	8%	5	38%	7	54%
2. Réaliser un plan d'échantillonnage et de suivi de la qualité de l'eau et des espèces exotiques envahissantes d'ici 2015	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	6	46%	7	54%
3. Garantir une ressource attitrée au maintien d'un comité de gestion pour assurer le suivi du projet et la mise en œuvre du plan d'action d'ici 2014	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	23%	10	77%
3.1. Proposer une révision du plan de zonage du lac Kipawa avec ce comité	0	0%	0	0%	0	0%	3	23%	5	38%	5	38%
4. Mettre en place une stratégie de contrôle et de mise en conformité de toutes les habitations riveraines (fosses septiques, bandes riveraines) d'ici 2016	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	8%	12	92%
5. Réévaluer la pertinence du moratoire sur la villégiature (habitation permanente et saisonnière) par un comité de gestion d'ici 2017	0	0%	0	0%	0	0%	3	23%	7	54%	3	23%
6. Appliquer la réglementation pour les occupants sans droits d'ici 2017	0	0%	1	8%	0	0%	2	15%	2	15%	8	62%

	0 (En désaccord)		1 (Pas important)		2 (Peu important)		3 (Plus ou moins important)		4 (Important)		5 (Très important)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
7. Proposer à la MRC et aux municipalités des mesures d'encadrement supplémentaire pour la villégiature en terrain privé d'ici 2017, notamment prendre en compte l'esprit du plan de gestion concertée sur le développement	0	0%	0	0%	0	0%	2	15%	7	54%	4	31%
8. Évaluer la pertinence et la faisabilité d'implanter une Aire faunique communautaire (AFC) d'ici 2014	0	0%	0	0%	1	8%	2	15%	4	31%	6	46%
9. Si l'AFC ne s'avère pas une avenue envisageable, définir avec un comité de gestion les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de gestion du poisson d'une AFC	0	0%	0	0%	1	8%	0	0%	5	38%	7	54%
10. Documenter les effets de la modification du marnage automnal sur les populations de touladis et adapter les mesures si nécessaire. De plus, réaliser des rencontres annuelles entre le Centre d'expertise hydrique du Québec et un comité de gestion	0	0%	0	0%	0	0%	2	15%	3	23%	8	62%
11. Rencontrer les premières nations afin d'évaluer les prélèvements associés à la pêche de subsistance et pouvoir les intégrer à la gestion de la pêche d'ici 2016	0	0%	0	0%	0	0%	4	31%	4	31%	5	38%
12. Faire un sondage sur la fréquentation de l'ensemble du lac d'ici 2017	0	0%	0	0%	1	8%	5	38%	2	15%	5	38%
13. Installer des bouées pour réduire la vitesse et diminuer l'achalandage dans les secteurs d'habitation ou de forte fréquentation d'ici 2017	0	0%	0	0%	0	0%	9	69%	2	15%	2	15%
14. Permettre le développement de projets pour les activités de plaisance s'ils sont bien encadrés et en accord avec un comité de gestion (ex. : Marina avec station de pompage et infrastructures permettant d'atteindre la certification Éco-	0	0%	0	0%	0	0%	3	23%	4	31%	6	46%

	0 (En désaccord)		1 (Pas important)		2 (Peu important)		3 (Plus ou moins important)		4 (Important)		5 (Très important)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
marina)												
15. Choisir les rampes de mise à l'eau qui devront être prioritaires, les doter de stations de pompage septique et inciter à utiliser prioritairement ces accès d'ici 2016	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	38%	8	62%
16. Évaluer des mesures d'encadrement pour les bateaux maisons et assurer leur application d'ici 2016	0	0%	0	0%	0	0%	2	15%	2	15%	9	69%
17. Stimuler l'offre d'activités de plaisance à faible impact	0	0%	0	0%	0	0%	4	31%	6	46%	3	23%
18. Implanter au moins une station de lavage de bateaux et mettre en place des mesures incitatives pour l'utiliser d'ici 2015	0	0%	0	0%	0	0%	2	15%	5	38%	6	46%
19. Évaluer la faisabilité de rendre ce nettoyage obligatoire d'ici 2017	0	0%	0	0%	0	0%	2	15%	4	31%	7	54%
20. Refuser les nouveaux projets industriels dans une bande de 300 mètres	3	23 %	0	0%	0	0%	1	8%	2	15%	7	54%
21. Encadrer les activités industrielles de manière à réduire au maximum leur impact	3	23 %	0	0%	0	0%	0	0%	1	8%	9	69%
22. Maintenir et appliquer le moratoire sur les pourvoies et les entreprises d'hébergement en chalet	0	0%	0	0%	0	0%	4	31%	5	38%	4	31%
23. Réaliser un portrait des pourvoies actives sur le lac Kipawa d'ici 2015	0	0%	0	0%	0	0%	3	23%	3	23%	7	54%
24. Refuser les projets hydro-électriques	7	54 %	0	0%	0	0%	1	8%	1	8%	4	31%

	0 (En désaccord)		1 (Pas important)		2 (Peu important)		3 (Plus ou moins important)		4 (Important)		5 (Très important)	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
25. Mettre en place une stratégie de contrôle et de mise en conformité des bâtiments commerciaux (fosses septiques, bandes riveraines) d'ici 2016	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	23%	10	77%